



KEYSTONE

TRANSPORTS

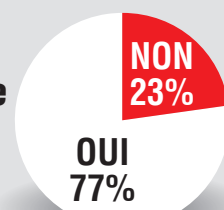
Les usagers priés de passer à la caisse

La Suisse «doit préserver son avance en termes de qualité des infrastructures» de transport afin d'assurer sa prospérité future, estime Economiesuisse. L'association patronale veut que les utilisateurs de la route et du rail passent à la caisse. Economiesuisse a présenté hier à Zurich un rapport de 90 pages à ce sujet. /ats

LA QUESTION D'HIÉR

Craignez-vous une utilisation abusive de vos données sur le Net?

L'EXPRESS | L'Impartial



Participation: 318 votes

ÉNERGIES

Le feu reste bloqué à l'orange pour les biocarburants

Pour les chercheurs, des voitures plus économes restent la meilleure option. Les biocarburants ne pourront remplacer que 15% des carburants fossiles, selon une étude publiée hier.

BERNE
MAGALIE GOUMAZ

Qu'espérer des biocarburants? Qu'ils permettent aux amateurs de grosses cylindres de rouler la conscience tranquille sous prétexte qu'ils ont mis un arbre dans leur moteur? D'une étude publiée hier par le Centre d'évaluation des choix technologiques (TA-Swiss), il ressort que dans le meilleur des scénarios, 15% du carburant fossile pourrait être remplacé par des biocarburants. Un chiffre optimiste, le pourcentage actuel étant de 0,12%.

Il faut dire que les biocarburants sont un peu en panne sèche. Depuis quelques années, cette source d'énergie (produite par le purin, les déchets de bois, ou biologiques ainsi que certaines plantes comme l'algue ou la canne à sucre) subit toutes sortes d'états d'âme.

De l'indifférence lorsque le spectre d'une pénurie de pétrole n'était pas d'actualité, on est passé à l'engouement, puis au scepticisme en raison notamment de la concurrence avec la production alimentaire. Le bilan écologique des biocarbu-



EXPLOITATION DU BOIS Le potentiel des biocarburants de seconde génération semble devoir rester limité.

(KEYSTONE)

rants est aussi régulièrement remis en question, surtout lorsque la matière première est importée d'un pays du sud.

Ainsi, des projets de sites de production fleurissent, comme c'est le cas actuellement à Delémont où on prévoit d'importer la matière première depuis le Brésil. Au Parlement, on hésite. Dernière décision en date: l'application de critères de développement durable. L'étude de TA-Swiss ne fait pencher la balance ni dans un sens, ni dans l'autre. Dans leurs recommandations,

les chercheurs soulignent l'importance de développer de nouvelles sources d'énergie en faveur de la mobilité. Ils estiment cependant qu'en Suisse, la production de biocarburants ne peut se faire que sur la base de déchets et que promouvoir spécialement la culture de plantes énergétiques ne profite pas au développement durable du pays. TA-Swiss mentionne notamment l'utilisation de déchets de bois, mais Lukas Gutzwiller, expert en politique énergétique à l'Office fédéral de l'énergie, tempère immédia-

tement les ardeurs. «Oui, il y a du potentiel en Suisse, mais nous devons également tenir compte de la protection de l'environnement. Et en Suisse, le bois utilisable l'est prioritairement pour la construction, ensuite pour le chauffage», explique-t-il.

En fait, l'électromobilité utilisant du courant renouvelable est mieux placée pour diminuer les besoins en or noir, avec un potentiel d'économie de 26%, note Ta-Swiss. Et les chercheurs ne passent pas par quatre chemins: actuellement, c'est

«En Suisse, le bois utilisable l'est prioritairement pour la construction, ensuite pour le chauffage»

Lukas Gutzwiller, expert auprès de l'Office fédéral de l'énergie

le parc automobile helvétique qui ne tourne pas rond. Il est trop gourmand et émet plus de CO2 que la moyenne européenne.

Le Conseil fédéral a proposé des mesures techniques pour réduire ces émissions à 130 g/km, en conformité avec l'Union européenne. Mais en juin dernier, le Conseil national a estimé que la topographie helvétique justifiait une limite supérieure à 150 g/km. Pas de quoi encourager le développement d'alternatives, qu'elles soient à base d'algues ou de purin. /MAG

En bref

■ ACCIDENT DE RAFTING L'homme blessé lundi est décédé

L'homme blessé lundi lors d'un accident de rafting dans l'Oberland bernois est décédé hier. La victime est un touriste de 31 ans d'Arabie saoudite qui participait avec d'autres touristes à la descente de la rivière Lütschine près de Wilderswil. /ats

■ FRANCOPHONIE L'engagement de l'armée est avalisé

Plus rien ne devrait s'opposer à un soutien de l'armée aux polices vaudoise et genevoise lors du Sommet de la francophonie en octobre à Montreux. Sans opposition, la commission compétente du National a demandé hier au plénum de suivre le Conseil des Etats et de donner son aval. Tout au plus une minorité demandera de ne mobiliser qu'au maximum 3500 militaires et non 6500. Elle juge en effet surdimensionné le plafond proposé par le Conseil fédéral par rapport à des engagements semblables (5000 soldats au maximum lors du WEF à Davos). Les coûts de l'envoi de soldats sur les rives du Léman sont estimés à 4 millions de francs. /ats

■ AFFAIRE KADHAFI 1,7 million pour les frais de procédure

Les coûts de procédure et la participation suisse au tribunal arbitral mis sur pied dans le cadre de l'affaire Kadhafi s'élevaient à 1,7 million de francs. La délégation des finances du Parlement a donné de justesse hier son aval à la libération de ce montant. La décision n'est tombée que par trois voix contre trois, celle du président, le conseiller aux Etats Hans Altherr (PLR /AR) faisant pencher la balance. /ats

■ ISRAÉLITES Le professeur Alfred Donath n'est plus

Le professeur genevois Alfred Donath, ancien président de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI), est décédé à 78 ans dans la nuit de lundi à hier. Il avait présidé l'organisation entre 2000 et 2008, a-t-elle appelé dans un communiqué. Alfred Donath est décédé de manière inattendue, a dit Herbert Winter, président de la FSCI. Selon la coutume juive, il devait être enterré hier déjà. Aucune autre information sur le décès d'Alfred Donath n'était disponible hier après-midi. Ce spécialiste de médecine nucléaire a vécu, dans son rôle de président de la FSCI, la dernière phase de l'affaire des fonds juifs en déshérence. /ats

■ SECRET BANCAIRE Délai d'opposition fixé au 7 octobre

Les opposants à toute concession sur le secret bancaire ont jusqu'au 7 octobre pour exiger que le peuple se prononce sur les nouvelles conventions de double imposition. Le délai référendaire pour 28 des objets mis sous toit lors de la session d'été a été publié hier dans la «Feuille fédérale». /ats

RÉMUNÉRATIONS EXCESSIVES

Vers une taxation des bonus dès trois millions

La commission économique du Conseil national a suivi hier son homologue du Conseil des Etats. Elles proposent le même texte (initiative parlementaire) pour s'attaquer aux «rémunérations excessives» des dirigeants de grandes entreprises. Au-dessus d'un montant de trois millions de francs, ces bonus ne seraient plus considérés comme des salaires, mais comme des participations au bénéfice, et taxés comme telles.

Si, la semaine dernière, la commission des Etats a pris cette décision par 7 voix contre 3, celle du National a connu un résultat plus serré de 14 contre 12. Il reste donc une droite dure (dans les rangs UDC et PLR) qui ne veut pas entendre parler d'une telle taxation. Le PDC, le PS et les Verts ont donc fait pencher la

balance. Sans beaucoup d'enthousiasme à gauche, le seuil de trois millions étant jugé élevé. Mais, à ce stade, c'était «ça ou rien».

Les indemnités concernées sont celles versées aux membres du conseil d'administration et aux collaborateurs de l'entreprise. La répartition des bénéfices étant de la compétence de l'assemblée des actionnaires, «cette nouvelle réglementation signifie un renforcement des droits décisionnels de ces actionnaires, donc de la position des investisseurs qui apportent le capital et assument les risques», indiquait hier la commission du National. Celle-ci précise en outre que les parts de bénéfices ne pourraient être distribuées que si l'entreprise réalise effectivement des bénéfices. On ne veut plus voir des banques



DANIEL VASELLA Le directeur de Novartis est toujours le patron le mieux payé de Suisse, avec plus de 20 millions de francs l'an passé. (KEYSTONE)

s'octroyer des bonus alors même qu'elles sont renflouées par l'Etat pour éviter une faillite. Enfin, l'entreprise qui reverse des parts de bénéfices ne pourrait plus les assimiler à des «charges justifiées par

l'usage commercial» mais les déclarer comme bénéfices imposables. Mais on n'est pas sorti du tunnel. Car il s'agit encore de voir si cette réglementation doit faire l'objet d'un projet en soi ou s'insérer dans

la révision (en cours) du droit des sociétés. Une révision dont le Parlement a fait récemment, par anticipation, un contre-projet indirect à l'initiative Minder «contre les rémunérations abusives», ce qui lui a permis de repousser d'un an le traitement de cette initiative et d'éviter un vote du peuple cette année encore.

De son côté, le Conseil fédéral n'a pas abandonné la «feuille de route», même si le Parlement l'a refusée pour s'occuper lui-même de la question des bonus. Il fera donc des propositions au sujet des bonus, ainsi que sur les banques «trop grandes pour faire faillite». Elles seront élaborées sur la base du rapport attendu fin août du comité d'experts qu'il a mandaté pour analyser l'affaire UBS.

BERNE/FRANÇOIS NUSSBAUM